

# REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION PHOTOGRAPHIE

- Cette commission se réunit tous les mardis hors période scolaire de 17h00 à 18h30

Elle permet l'apprentissage des bases de la photographie numérique.  
L'initiation à la retouche et au traitement de l'image.

## LE RESPONSABLE DOIT :

- S'assurer que tous les participants soient à jour de leurs adhésions.
- Récupérer le ticket de participation à chaque séance.
- Assurer la mise en place et le rangement du matériel utilisé pour la formation.
- s'assurer du bon état de propreté de la salle a l'issue de la séance.
- Préparer le rapport annuel de la commission pour l'AG

## LES PARTICIPANTS DOIVENT :

- Appliquer les consignes données par le responsable de commission.

La Présidente



Le responsable de commission

Gilles RIGOLLET  
